

**Le Président de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°04/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le tarif ci-dessous est fixé selon la modalité suivante :

Nom de l'événement ou de l'activité	Ponctuel ou régulier	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif (préciser HT, TTC ou hors champ TVA)	Prestations incluses
« Noncanonical amino acids : a useful tool for biological and biophysical investigations »	Ponctuel	21/10/19	22/10/19	Campus Pierre et Marie Curie	Public International - Académiques - Industriels - Etudiants/Post-doctorants	<b>Académiques :</b> 80 € HT – 96 € TTC <b>Industriels :</b> 150 € HT – 180 € TTC <b>Etudiants/Post-doctorants :</b> 50 € HT – 60 € TTC	Présence aux conférences / séances posters Pauses-café Déjeuners- Buffets

**Article 2 :**

Le Directeur général des services par intérim de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 07 mars 2019

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

